



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/04/2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 19	
Présents : 16	
Nombre de suffrages : 19	<b>Etaient présents :</b> Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEWISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe
<u>Date de convocation</u> 13/04/2026	
<u>Date d'affichage</u> 13/04/2026	<b>Procuration(s) :</b> M. BETHUNE Christian donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. GUILLAUME Kévin donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. DEWISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Etai(ent) absent(s) :</b>  <b>Etai(ent) excusé(s) :</b> M. BETHUNE Christian, M. DEWISE Stéphane, M. GUILLAUME Kévin  A été nommé(e) comme <b>secrétaire de séance</b> : M. PACCOUD François

**Numéro interne de l'acte : 2026-23**

**Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES**

Rapporteur : Monsieur Pascal SOUCHE

Monsieur le rapporteur rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

VU l'article 1650 du Code général des impôts,  
CONSIDERANT qu'il convient de nommer 32 personnes pour permettre au Directeur des Services fiscaux de désigner les membres de la commission communale des impôts directs de la commune,

Le Conseil Municipal,  
Monsieur le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : de dresser une liste de 32 noms pour permettre au Directeur des Services fiscaux de désigner les membres de la commission communale des impôts directs de la commune :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Stéphane DEVISE	Pascal SOUCHE
Marion VACHER	Michaël MATA VERSET
Lucie COMBEDIMANCHE	François PACCOUD
Christian BETHUNE	Séverine KOCOT
Cyril COLLOMBET	Médard DOHA
Christophe VERCASSON	Christiane PIC
Aurélié PRAS	Kévin GUILLAUME
Elios GINE	Gilles TALLOTTE
Olga JUGE	Cyril COURVOISIER
François DEGOT	Jean-Claude CHEVALIER
René LAFUMAT	Richard LAGUERRE
Albert DEVISE	Wilfrid LIONNETON
Claudie SARTRE	Laurence GAMONET
Carole DE TORRES	Charlotte GAUCHIER
Daniel KOBI	Emmanuelle VERSET
Christine TORRES	Jacqueline PICHON

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance  
M. PACCOUD François



La Maire,  
Mme HEBRARD Magali

